

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 11 avril 2023, à compter de 19 h 55 au Complexe sportif, 1109, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseillère, district électoral nº 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral nº 5	Claudie Létourneau

Sont aussi présentes: Me Isabelle François, directrice générale et greffière et Mme Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Étant donné que le nombre de personnes présentes dépasse la capacité de la salle du Conseil, la séance est déplacée au Complexe sportif situé au 1109, avenue Saint-Paul où elle est ouverte par le maire à 19 h 55.

Résolution 2023-04-103

Hommage à M. Armand Denicourt – Centenaire le 12 avril 2023 / Motion

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de rendre hommage à M. Armand Denicourt pour ses 100 ans le 12 avril 2023 et lui demande de bien vouloir honorer la Ville de Saint-Césaire en signant le Livre d'Or de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-04-104

Procès-verbaux des 14 et 17 mars 2023 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances des 14 et 17 mars 2023 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que les procès-verbaux des séances des 14 et 17 mars 2023 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-04-105

Comptes payés, payables et recevables / Approbation

Il est proposé par Jacques Bienvenue



Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de	
Chèques nos S10 821 à S10823		
S10 856		
60 497 à 60 507		
60 567 à 60 618	478 613,85 \$	
Comptes payables	Pour la somme de	
Chèques n ^{os} S10 861 à S10 896		
Chèques n ^{os} S10 861 à S10 896 60 633 à 60 678	252 836,75 \$	
•	252 836,75 \$ Pour la somme de	

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Résolution 2023-04-106

Rapport financier et rapport des vérificateurs 2022 / Dépôt

La trésorière, M^{me} Micheline Quilès, procède au dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'année 2022, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Résolution 2023-04-107

Maire suppléant / Nomination

Il est proposé par Michel Deschamps

et résolu que Joanie Généreux, conseillère, soit et est nommée maire suppléant pour la période allant du 11 avril au 13 juin 2023 et, elle est, par les présentes, autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que Joanie Généreux, soit aussi nommée substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville. Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-04-108

Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes 2023 / Désignation

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de désigner, Me Isabelle François, directrice générale et greffière de la Ville de Saint-Césaire, à enchérir et à acquérir, tout immeuble du territoire municipal de la Ville et mis en vente pour défaut de paiement de taxes le 8 juin 2023 à la MRC de Rouville, et ce, sans dépasser le montant dû en taxes, en capital et intérêts et autres frais, ainsi que toutes autres créances reliées auxdits immeubles.



Résolution 2023-04-109

MRC de Roussillon - Demande de report du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) / Appui

Considérant la résolution numéro 2023-02-61 de la MRC de Roussillon demandant aux gouvernements du Québec et du Canada de réviser le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) afin d'accorder une année supplémentaire aux municipalités pour exécuter les travaux prévus à leur programmation;

Considérant qu'une entente a été signée le 23 juin 2014 entre les gouvernements du Québec et du Canada relativement au transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures;

Considérant que chaque municipalité devait déposer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une programmation de travaux constituée de la liste des travaux admissibles à effectuer et dûment accompagnée d'une résolution de son Conseil municipal entérinant ces travaux;

Considérant qu'en juin 2019, le gouvernement du Québec a annoncé le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) et les sommes globales disponibles;

Considérant que les municipalités ont jusqu'au 31 décembre 2023 pour compléter les travaux ou les dépenses admissibles;

Considérant que la pandémie, le taux de roulement du personnel, les problèmes rencontrés avec les fournisseurs, le prix des appels d'offres trop élevé, le report des travaux et la pénurie de main-d'œuvre ne permettront pas aux municipalités de réaliser les travaux prévus à leur programmation d'ici 31 décembre 2023;

Considérant qu'une année supplémentaire permettrait aux municipalités d'exécuter les travaux prévus à leur programmation et éviterait ainsi que les citoyens soient privés de rénovation ou de construction d'infrastructures essentielles à leur sécurité;

Considérant que le conseil de la MRC de Rouville partage les préoccupations et la position à

l'appui formulées dans la résolution numéro 2023-02-61 par la MRC de Roussillon;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'appuyer la résolution numéro 2023-02-61 de la MRC de Roussillon et de demander aux gouvernements du Québec et du Canada de réviser le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) afin d'accorder une année supplémentaire aux municipalités pour exécuter les travaux prévus à leur programmation;



Il est également résolu de transmettre cette résolution d'appui à la MRC de Roussillon, à M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à M. Dominic LeBlanc, ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, à la députée fédérale de Shefford, Mme Andréanne Larouche, à la députée provinciale d'Iberville, M^{me} Audrey Bogemans, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'à la MRC de Rouville et aux municipalités locales la composant, pour appui.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-04-110

Fondation du cancer du sein du Québec - Ride de filles 2023 - Demande de don / Octroi d'un don

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser un don d'une somme de 150 \$ à la Fondation du cancer du sein du Québec pour la campagne de financement intitulée *Ride de filles 2023* qui se mettra en route le 8 juillet prochain, tel qu'il appert dans la demande reçue le 13 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-04-111

Fondation Maison Victor-Gadbois / Octroi d'un don

Considérant la demande de don 2023 reçue en mars dernier de la Maison Victor-Gadbois de Saint-Mathieu-de-Beloeil, laquelle offre gratuitement des soins palliatifs à des malades atteints de cancer en phase terminale;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'octroyer un don de 300 \$ à la Maison Victor-Gadbois en appui à leurs activités de financement 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-04-112

Chevaliers de Colomb 4^e Degré – Cérémonie d'accueil à Saint-Césaire le 6 mai 2023 – Album souvenir / Octroi d'une commandite

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'octroyer une commandite d'une somme de 100 \$ pour une page dans l'album souvenir produit dans le cadre d'une cérémonie d'accueil du 4^e degré des Chevaliers de Colomb qui aura lieu le 6 mai 2023 à Saint-Césaire.



Résolution 2023-04-113

Avis de motion pour règlement n° 301 concernant les feux extérieurs dans la Ville de Saint-Césaire

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement n° 301 concernant les feux extérieurs dans la Ville de Saint-Césaire » a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et que copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance, **en conséquence**,

Avis de motion est donné par Joanie Généreux, conseillère, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le « règlement n° 301 concernant les feux extérieurs dans la Ville de Saint-Césaire».

Résolution 2023-04-114

Poste de pompier à temps partiel / Fin d'emploi

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le Conseil municipal prend acte de la fin d'emploi au poste de pompier à temps partiel de M. Thomas Lacharité, laquelle est effective le 28 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-04-115

Équipements de sécurité pour portes de garage de la caserne des pompiers / Acquisition

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de procéder à l'acquisition et à l'installation d'équipements de sécurité, incluant le branchement électrique de portes de garage de la caserne des pompiers auprès de Portes de Garage Ruel et Fils inc. de Sherbrooke, pour le prix de 14 494,50 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la proposition n° 3096973-2 datée du 10 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-04-116

Logiciel d'alerte de masse / Renouvellement

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de renouveler pour l'année 2023, les services du logiciel d'alerte de masse avec Citam de Saint-Georges (une division de Cauca) pour le prix annuel de 1 197 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services datée du 4 octobre 2022.



Résolution 2023-04-117

Étude de circulation - Modifications du sens de la circulation de certaines rues / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'octroyer un mandat d'étude de circulation dans le cadre du projet de modification du sens de la circulation des avenues Saint-Paul et de l'Union à la firme d'ingénierie EXP de Montréal pour le prix de 10 000 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services datée du 5 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-04-118

Radars pédagogiques / Acquisition

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de procéder à l'acquisition de 2 radars pédagogiques auprès de Signalisation Kalitec inc. de Laval pour le prix de 10 115 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans le devis n° SO02621 daté du 27 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-04-119

Inspection du camion autopompe-citerne custom neuf (AO VEH202105.14) – Frais de déplacements / Autorisation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser une enveloppe budgétaire de 1 500 \$ pour le directeur du service de Protection et de Secours civil, M. Étienne Chassé, pour des frais de déplacements et d'hébergement pour l'inspection du camion autopompe-citerne custom neuf en référence au dossier en cours n° AO / VEH202105.14 (adjudicataire : Techno Feu inc. de Saint-François-du-Lac).

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-04-120

Congrès en sécurité et prévention incendie et en sécurité civile / Autorisation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser la participation du directeur, du capitaine et de la préventionniste du service de Protection et de Secours civil, au congrès des chefs en sécurité incendie, des techniciens en prévention des incendies et en sécurité civile du Québec à Rivière-du-Loup, du 17 au 23 mai 2023 pour une somme de 4 092 \$ plus les frais de déplacement et les taxes (frais d'inscription et d'hébergement).



Résolution 2023-04-121

Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont-Saint-Césaire / Quote-part 2023

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'autoriser le paiement de la quote-part annuelle 2023 à la Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont-Saint-Césaire, d'une somme de 477 868,53 \$ (de cette somme, 334 383,83 \$ est pour la Ville de Saint-Césaire et 143 484,70 \$ est pour l'entreprise Bonduelle (Nortera)) en 12 versements mensuels comme suit : 11 versements de 39 822,42 \$ et 1 versement de 39 822,38 \$, le tout correspondant à la facture no 87 datée du 27 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-04-122

Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont-Saint-Césaire – États financiers 2022 / Approbation

Considérant la transmission des états financiers 2022 et le rapport de l'auditeur indépendant de la Régie intermunicipale des eaux usées Rougemont-Saint-Césaire pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2022;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'approuver les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées Rougemont-Saint-Césaire pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2022 préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., tel qu'il appert au document daté du 27 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-04-123

Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont - Saint-Césaire - Bail 2022-2023 / Ajustement

Considérant que la Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire partage son local avec le service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire depuis janvier 2023 et qu'il y a lieu d'ajuster le prix du bail 2022-2023 et de modifier la résolution n° 2022-10-370 à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de modifier la résolution n° 2022-10-370 concernant le coût du loyer mensuel pour le bureau de la Régie et d'en aviser la Régie d'Assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire, comme suit:



 Rétroactivement au 1^{er} janvier 2023, le coût du loyer mensuel du bail 2022-2023 pour le bureau de la Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire, situé au sous-sol de l'hôtel de Ville, est ajusté au coût de 138 \$.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-04-124

Station de pompage - Palier (remplacement) / Acquisition

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de procéder à l'acquisition et aux travaux de remplacement de palier à la station de pompage Côté par GBI Mécanique de Granby, pour le prix de 21 950 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 1244 Rev. 07-02-2023 datée du 7 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-04-125

Usine eau potable - Panneau de dosage et pompes doseuses (remplacement) / Acquisition

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de procéder à l'acquisition et aux travaux de remplacement d'un panneau de dosage d'hypochlorite de sodium et de 2 pompes de dosage à vitesses variables pour l'usine d'eau potable pour le prix de 12 328,08 \$ plus les taxes, le tout, auprès de Pompaction, succursale de Montréal, tel qu'il appert dans la soumission n° PRJ23-0008-Rev3 datée du 16 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-04-126

Postes de journalier saisonnier au service des Travaux publics – Saison estivale / Embauche

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de procéder à l'embauche de messieurs Thomas Desroches et Félix-Antoine Couture (pompiers à temps partiel du service de Protection et de Secours civil) pour la saison estivale, soit de la mi-mai à la fin août 2023 aux postes de journaliers saisonniers pour le service des Travaux publics selon la grille salariale en vigueur concernant l'entretien au service de Protection et de Secours civil.

Messieurs Desroches et Couture seront affectés, en alternance, au service des Travaux publics et au service des Loisirs, Culture et Vie communautaire.



Résolution 2023-04-127

Barrières de foule / Acquisition

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de procéder à l'acquisition de 30 barrières de foules auprès de Signoplus, division de Spectralite de Trois-Rivières, pour le prix de 7 200 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° SC46865 daté du 13 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-04-128

Parc de la rue Neveu - Éclairage / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'octroyer un contrat pour le projet d'éclairage du parc de la rue Neveu à la hauteur de l'avenue de l'Union à Vitech électrique de Saint-Césaire, pour le prix de 2 350 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la proposition budgétaire 20230223D datée du 23 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-04-129

Travaux de Bell dans le cadre du projet de reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François / Autorisation de paiement

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de procéder au paiement de 14 642,57 \$ plus les taxes, auprès de Bell pour des travaux exécutés dans le cadre du projet de reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François, tel qu'il appert dans la facture datée du 16 février 2023 dans le projet n° i58751.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-04-130

Poste d'inspecteur en bâtiments et environnement / Fin d'emploi

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le Conseil municipal prend acte de la fin d'emploi M. Nicolas Vigneault, le 6 avril 2023, au poste d'inspecteur en bâtiments et environnement de la Ville de Saint-Césaire.



Résolution 2023-04-131

PIIA-04-2023 (modifiant le PIIA-12-2021) présenté par M. Jonathan Roy, mandataire pour la propriétaire 9206-6349 Québec inc., concernant le développement immobilier projeté aux lots nos 6 567 575 à 6 567 577 situés sur la route 112 / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-04-2023) afin de modifier le PIIA-12-2021 autorisé par la résolution n° 2021-05-201, demande soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par le mandataire, M. Jonathan Roy, représentant 9206-6349 Québec inc., la propriétaire des lots projetés n^{os} 6 567 575 à 6 567 577 du cadastre du Québec (*remplacement des lots n* os 4 586 508 et 4 586 509), situés sur la route 112 dans la zone n° 213;

Considérant que la modification soumise vise le remplacement et la substitution de certains matériaux de revêtement extérieur initialement prévus pour les 2 habitations multifamiliales projetées aux lots nos 6 567 575 et 6 567 576 du cadastre du Québec;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-04-2023 présenté lors de leur réunion tenue le 30 mars 2023, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-04-2023 modifiant le PIIA-12-2021 concernant le remplacement et la substitution de certains matériaux de revêtement extérieur pour les 2 habitations multifamiliales visées, dont l'implantation est prévue aux lots projetés n° 6 567 575 et 6 567 576 (*remplacement des lots n*° 4 586 508 et 4 586 509) du cadastre du Québec, situés sur la route 112 dans la zone n° 213.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-04-132

DA-01-2023 soumise par M. Bruno Ravenelle, mandataire représentant le propriétaire, M. Daniel Tremblay, visant l'aliénation et l'utilisation aux fins autres qu'agricoles du lot nos 1 593 944 / Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Considérant que l'arpenteur géomètre, M. Bruno Ravenelle, mandataire représentant M. Daniel Tremblay, le propriétaire du lot n° 1 593 944 du cadastre du Québec, s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir l'autorisation d'utiliser aux fins résidentielles une partie dudit lot, correspondant à une superficie de 7116,1 mètres carrés;

Considérant que ladite partie du lot n° 1 593 944 faisant l'objet de la demande d'utilisation aux fins autres qu'agricoles est illustrée au plan projet de lotissement préparé par le mandataire et portant le numéro 10 444 de ses minutes;



Considérant que le mandataire s'adresse également à la CPTAQ pour obtenir l'autorisation d'aliéner la partie résiduelle du lot n° 1 593 944, laquelle demeurera consacrée aux activités agricoles de culture céréalière et présente une superficie de 115 293,1 mètres carrés;

Considérant que le propriétaire déclare que sa maison aurait été construite en 1965 et qu'il bénéficierait ainsi d'un droit acquis sur une assiette maximale de 5 000 mètres carrés, conformément aux articles nos 101 et 103 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ c. P-41.1), et qu'il souhaite étendre par voie d'autorisation cette superficie à 7116,1 mètres carrés afin d'y inclure l'ensemble de dépendances accessoire à son usage résidentiel;

Considérant que le lot n° 1 593 944 chevauche les zones n° 518 et 519 dans lesquelles est autorisé, en vertu du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements de la Ville de Saint-Césaire, l'usage «habitation unifamiliale isolée A-1»;

Considérant que la demande d'utilisation aux fins autre qu'agricole, sur la notion relative à l'usage, s'avère conforme au règlement de Zonage précité;

Considérant que les lots projetés, au terme du morcellement illustré sur le plan du mandataire, seraient conformes au règlement de Lotissement n° 93-2005 et amendements de la Ville de Saint-Césaire;

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire juge que cette demande rencontre et satisfait les critères édictés à l'article 62.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ c. P-41.1);

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire juge que cette demande rencontre et satisfait les critères édictés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ c. P-41.1), tel que démontré au tableau de l'Annexe A, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire recommande à la CPTAQ d'approuver la demande d'autorisation présentée par l'arpenteur géomètre, M. Bruno Ravenelle, mandataire représentant le propriétaire, M. Daniel Tremblay, visant l'aliénation et l'utilisation du lot n° 1 593 944 du cadastre du Québec, telles que décrites à la demande.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-04-133

Demande au ministre de la Culture et des Communications à Assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

Considérant les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;



Considérant que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

Considérant l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

Considérant que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

Considérant que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la Ville de Saint-Césaire demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et ce, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

De demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

De transmettre la présente résolution à M. Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, à M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à Mme Andréanne Larouche, députée fédérale de Shefford, à M^{me} Audrey Bogemans, députée provinciale d'Iberville ainsi qu'à la MRC de Rouville et aux municipalités locales la composant, pour appui.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-04-134

Secteur aquatique au Complexe sportif – Grille salariale 2023 / Approbation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'approuver la grille salariale, en vigueur à compter du 1^{er} mai 2023, pour le personnel du secteur aquatique, tel qu'il appert au document daté du 4 avril 2023.



Résolution 2023-04-135

Terrains de balle-molle – Grille tarifaire pour locations 2023 / Approbation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'approuver la grille tarifaire, en vigueur à compter du 1^{er} mai 2023, pour les locations des terrains de balle-molle situés sur les terrains sportifs de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy (PGO) pour la saison 2023, tel qu'il appert au document daté du 4 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-04-136

Terrains sportifs gazonnés – Services agronomiques 2023 / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'octroyer un mandat pour services agronomiques 2023 à Services Phytosynthèse inc. de Saint-Dominique, pour le soutien technique en matière de gestion des surfaces des terrains gazonnés sportifs de la Ville de Saint-Césaire pour le prix de 2 400 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services datée du 20 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-04-137

Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2023-2024 - Appel de projets / Autorisation et désignation

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire autorise la responsable de la Bibliothèque municipale, M^{me} Line Gervais, à faire une demande dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2023-2024 et la désigne comme signataire de la convention.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-04-138

Table Jeunesse 5-17 ans du territoire du CLSC du Richelieu, Maison de jeunes des Quatre lieux et Centre d'action bénévole de Saint-Césaire – Bécyk'Lib saison 2023 / Autorisation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser la contribution correspondant à 6 vélos à 50 \$ chacun, soit 300 \$, pour participer à la saison 2023 du projet de vélos communautaires Bécyk'Lib en collaboration avec la Table Jeunesse 5-17 ans du territoire du CLSC du Richelieu, la Maison de Jeunes des Quatre Lieux et le Centre d'action bénévole de Saint-Césaire (CAB), le tout suivant l'entente à cet effet.



Résolution 2023-04-139

Tournoi provincial de Hockey Rouville / Commandite 2023

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer une commandite 2023 d'une somme de 500 \$ à l'organisme du tournoi provincial de Hockey Rouville pour le tournoi qui se tiendra du 3 au 16 avril 2023 à Marieville.

Adoptée à l'unanimité

Ce point	est retiré de	l'ordre du id	our et reporté à	une séance	ultérieure
OC POIITE		i di di c da ic	ou ci icpolic a	aric scarice	uncircuic.

Affaires nouvelles	
Correspondances	
Période de questions	
Fin de la séance.	
Guy Benjamin Maire	M ^e Isabelle François Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

 $2023-04-105, 2023-04-108, 2023-04-110, 2023-04-111, 2023-04-112, \\ 2023-04-115, 2023-04-116, 2023-04-117, 2023-04-118, 2023-04-119, \\ 2023-04-120, 2023-04-121, 2023-04-122, 2023-04-124, 2023-04-125, \\ 2023-04-126, 2023-04-127, 2023-04-128, 2023-04-129, 2023-04-136, \\ 2023-04-138, 2023-04-139.$

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe